

**Procès verbal du conseil d'école du 16 novembre 2023
de l'école élémentaire du Clos Joury de Le Rheu**

Personnes présentes :

Représentants de la municipalité :

Mme Pitois, adjointe à l'éducation
M. Cornec, responsable du pôle éducation enfance jeunesse, en l'absence de Mme Denis
Mme Salmon, responsable des services périscolaires

Représentant de l'ALSH / LLO :

M. Sergeant, coordinateur périscolaire et directeur ALSH

Enseignants :

Mme Malville, Mme Sohier, Mme Mahéo (enseignante et directrice), Mme Houssay, Mme Brune, Mme Maréchal, M. Huon, Mme Biteau, M. Poislane

Représentants des parents d'élèves :

Céline PLAIRE, Bénédicte HAMANN, Emmanuel COTTAIS, Brice CONVERCEY, Julie ROUET, Christelle LE FELLIC, Estelle SOUCHET

Personnes excusées :

Mme Pétard-Voisin, Maire de Le Rheu
Mme Melou, conseillère municipale
Mme Hervé-Schutters, Inspectrice de l'Education Nationale
M. Xavier CHAILLOU, M. Mathieu ALLENET, Jean-Baptiste LE QUERE, représentants de parents d'élèves
Mme Chevillard, Mme Alix, enseignantes

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Brune, enseignante.

Le conseil débute à 18h15.

La directrice commence par remercier les différents membres pour leur présence.

● Accueil de représentants de l'APE des parents des écoles publiques Gabillais / Clos Joury

L'APE remet le chèque de subvention d'un montant de 2 568 € à la directrice de l'école. Cette subvention correspond à un montant de 12 € par élève. Pour les sorties avec nuitées, le montant est de 24 €/élève mais aucune classe de l'école n'est concernée cette année.

Cette somme a été récoltée grâce aux bénéficiaires des adhésions et actions de l'APE (vente de sapins, fête de l'école, boum, buvette du carnaval). Cette année, la vente de sapins a été renouvelée, la boum se déroulera le 10 décembre, la chasse aux œufs le 5 mai et la fête des écoles le 22 juin. L'APE cherche à élargir la communication auprès des parents pour avoir un maximum de parents présents aux réunions APE et participants aux actions.

Mme Mahéo remercie les parents de l'APE ainsi que tous les parents bénévoles et les familles qui participent aux actions proposées. Elle rappelle que cette subvention permet de réduire sensiblement le coût des sorties scolaires proposées tout au long de l'année.

● Présentation des membres du nouveau conseil d'école

Chaque membre du conseil d'école se présente.

Mme Mahéo indique que Chafika ABDOU exerce son service civique durant l'ensemble de l'année scolaire. Elle est arrivée dès la rentrée et participe à la vie de l'école.

● Compte-rendu des élections de représentants de parents d'élèves

Les élections se sont tenues la semaine du 9 au 13 octobre. Suite à la décision du conseil d'école du mois de juin dernier, les élections ont été organisées seulement par correspondance pour la troisième année consécutive. Le taux de participation est de 51,78 % et correspond à 175 votants sur 338 inscrits. Mme Mahéo précise que 26 bulletins ont été considérés comme nuls. Le taux de participation est en nette

augmentation par rapport à l'année dernière, elle s'en réjouit et précise que Chafika Abdou a participé à la préparation du matériel de vote et au dépouillement.

Années scolaires	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
% de votants	54 %	50,62%	46,31 %	41,50 %	51,78%

• Composition et attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est composé de la directrice de l'école, qui est la présidente du conseil, du Maire ou de ses représentants, des enseignants de l'école, des représentants de parents d'élèves, de l'IEN.

En cas de vote, les personnes suivantes ont le droit de vote :

- le/la maire ou son/sa représentant.e
- le/la conseiller.ère municipal.e
- les représentants des parents élus titulaires (autant de représentants que de classes)
- le/la directeur.trice
- les enseignants affectés dans l'école.

Le conseil d'école se réunit au moins 3 fois dans l'année.

Le premier conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il peut donner son avis sur des questions liées à la vie de l'école telles que les actions pédagogiques menées, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires, la restauration scolaire... Il a été associé à l'élaboration du projet d'école en 2020/2021.

• Effectifs et organisation interne de l'école.

Actuellement l'école accueille 213 élèves (45 CP, 37 CE1, 46 CE2, 39 CM1 et 46 CM2) répartis en 9 classes. La moyenne est donc de 23,7 élèves par classe.

CYCLE 2	CYCLE 3
La classe de Mme Malville : 23 CP	La classe de M. Huon : 24 CM1/CM2
La classe de Mme Sohier : 22 CP	La classe de Mme Bîteau : 24 CM1/CM2
La classe de Mme Mahéo : 25 CE1	La classe de M. Poislane : 24 CM1/CM2
La classe de Mme Houssay : 24 CE1/CE2	
La classe de Mme Brune : 24 CE2	
La classe de Mme Maréchal : 23 CE2/CM1	

Pour information, l'année prochaine, 38 GS sont attendus de la maternelle du Clos Joury.

• Santé et prévention

Des actions de prévention

1. Contre le harcèlement scolaire

Mme Mahéo avait présenté la mise en place du programme PHARE l'année dernière lors du dernier conseil d'école. Il s'agit d'un plan de prévention du harcèlement scolaire.

Cette année, s'y ajoute un plan interministériel sur le harcèlement. À l'école, il est avant tout préconisé d'en parler avec les élèves et les familles. C'est pour cette raison que ce sujet est régulièrement évoqué en conseil d'école afin de partager avec les familles les actions de sensibilisation au harcèlement scolaire mises en place dans l'école.

Cette année, en plus des actions de sensibilisation autour de la journée contre le harcèlement scolaire le 9 novembre, le ministre a souhaité que soit proposé à chaque élève à partir du CE2 de répondre à un questionnaire anonyme entre le 9 et le 15 novembre, chaque élève restant libre de ne pas y répondre. Cette enquête a pour objectif d'évaluer l'ampleur du harcèlement dans l'école et d'engager si besoin une

mobilisation collective pour prévenir, détecter et traiter le harcèlement entre élèves, notamment avec l'appui de l'équipe ressources PHARE. Cette question pourra être abordée dans le cadre de l'évaluation d'école. A ce jour, l'exploitation de ces données est en attente des directives ministérielles.

Suite à une question adressée par Mme Plaire à Mme Mahéo, l'équipe enseignante souhaite rappeler qu'elle est engagée dans la lutte contre le harcèlement et que les actions centrées autour de la période du 9 novembre peuvent bien entendu s'étendre sur différents temps au cours de l'année scolaire, chaque enseignant restant libre d'aborder ce sujet en fonction des besoins et des âges de ses élèves. Chaque enseignant les sensibilise donc à ce sujet délicat en choisissant les supports et les modalités pédagogiques adaptés.

Mme Plaire demande si une action a été engagée auprès des CP et CE1. Mme Mahéo répond que le sujet est abordé au fil des situations rencontrées, sans quoi cela ne fait pas sens pour les petits.

2. Le service sanitaire

Cette année, suite à une modification des modalités de formation, aucun étudiant en santé n'a pu être affecté à notre école. L'équipe espère qu'il pourra se remettre en place l'année prochaine.

3. Les visites de prévention

Mme Tivoli, l'infirmière scolaire rattachée au collège G. Brassens, est venue vérifier et renouveler les PAI à l'école. Les nouveaux PAI ou les PAI des élèves arrivant de l'école maternelle sont eux toujours validés par un médecin scolaire du Centre Médico-Scolaire de Villejean à Rennes.

En décembre, les élèves de CE2 et les élèves pour lesquels les enseignants le solliciteront, bénéficieront cette année d'un bilan infirmier. Un bilan médical auprès d'un médecin scolaire peut aussi être sollicité.

Des séances de prévention devraient également se dérouler auprès des élèves de CM sur le thème de la puberté et de l'éducation à la sexualité.

● Sécurité et travaux

Le premier exercice incendie s'est déroulé le vendredi 29 septembre. Le temps d'évacuation de l'ensemble des bâtiments a été de 2 minutes et 20 secondes. L'évacuation s'est bien déroulée mais il a été de nouveau identifié un problème d'audibilité de la sonnerie à l'extérieur lorsque les élèves sont en récréation ainsi que dans le 2ème bâtiment.

Le premier exercice PPMS « Attentat Intrusion » s'est déroulé le 13 octobre. L'alerte a été donnée dans une classe du bâtiment 1 avec le nouveau système d'alarme qui a bien fonctionné mais qui ne permet pas de savoir s'il convient de se cacher ou de fuir puisque il n'y a qu'un seul type de signal sonore. Une communication via les téléphones personnels des personnels est nécessaire, ce qui peut poser problème en cas de crise. D'autre part, les systèmes d'alarme des 2 bâtiments ne sont pas reliés.

Un diagnostic sécurité a eu lieu l'année dernière par un gendarme. Il n'a pas encore été réalisé dans le nouveau bâtiment périscolaire. L'ensemble des recommandations seront transmises à la municipalité pour améliorer les plans de mise en sûreté de l'école en cas de danger.

Suite à l'attentat de Dominique Bernard, le niveau d'alerte Vigipirate a été relevé. Concrètement, les parents peuvent continuer à entrer dans l'école s'ils en ont besoin pour rencontrer un enseignant, la directrice ou la responsable du périscolaire. Une vigilance particulière concerne les personnes qui nous seraient inconnues.

L'équipe enseignante soulève le problème du nombre important d'entrées et de sorties en cours de demi-journées de classe (jusqu'à 15 demandes d'ouverture) et les difficultés occasionnées pour les classes dont les enseignants sont de service. Une information va être envoyée aux parents pour signaler ces difficultés et demander pour les RDV ponctuels de privilégier les temps de récréation pour venir chercher ou ramener un élève.

Mme Plaire signale qu'un élève, collégien ou lycéen, traînait en début d'année autour de l'école et distribuait des bonbons pendant les récréations et le temps périscolaires. Les enseignants avaient repéré cet élève et demandé aux enfants de jeter les bonbons. Ils restent vigilants.

● Aide aux élèves en difficultés et aux élèves en situation de handicap

Aide aux élèves en difficultés

Cette année, les évaluations nationales concernent les élèves de CP, CE1 et CM1. Les CP seront de nouveau évalués en janvier. Les résultats ont été analysés par les enseignants et un retour a été fait aux parents des élèves concernés. L'analyse sera poursuivie par l'équipe enseignante dans le cadre des conseils de cycle et de l'évaluation d'école programmée cette année.

Pour aider les élèves repérés en difficultés, les enseignants rappellent qu'ils mettent en place :

- les parents des élèves les plus fragiles ont été rencontrés.
- la différenciation pédagogique dans les classes qui permet d'adapter et de personnaliser l'enseignement en fonction des points forts et des difficultés des élèves,
- les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) qui permettent de travailler en petits groupes de besoin sur la maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit, mais également sur la maîtrise des mathématiques grâce à des manipulations de matériel notamment.

L'aide de l'enseignante spécialisée du RASED de St Jacques (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), Mme Poincelot-Tournoux qui a remplacé Mme Jourdan à la rentrée, n'a pu se mettre en place auprès d'élèves de l'école pour le moment en raison de besoins prioritaires sur une école de la circonscription. L'équipe pédagogique a fait part de ce manque de moyens suite au départ en retraite d'une collègue non remplacée. Cela est préjudiciable aux élèves les plus fragiles, notamment en CP et CE1, alors que le nombre d'élèves à besoins particuliers et en situation de handicap est en augmentation. Les interventions de l'enseignante spécialisée peuvent seulement être ponctuelles pour le moment (observations en classe, aides et conseils aux enseignants). En revanche, Mme Adda, la psychologue de l'Éducation Nationale du RASED, poursuit ses missions : rencontres des parents, bilans auprès des élèves, observations en classe et conseils aux enseignants, notamment en terme d'adaptation et d'orientation ou de suivis extérieurs quand cela est nécessaire. Elle ne prend pas en charge de suivis psychologiques.

Aide aux élèves en situation de handicap

Huit accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) accompagnent 8 élèves dans l'école : Mme Bidi-Fungu, Mme Bodin, Mme De Douvan, M. Dandé, Mme Schmidt, Mme Gourhan, Mme Legendre et Mme Camar-Eddine. 4 de ses personnes travaillent à temps partagé auprès d'élèves de l'école maternelle du Clos Joury ou de l'école élémentaire de La Gabillais, ce qui est un point de difficulté dans la mise en place des emplois du temps auprès des élèves en raison des et règles et limitations des déplacements de ces personnels.

Cette année, 8 élèves sur les 9 élèves de l'école qui ont une notification d'un droit ouvert à l'accompagnement par une AVS sont accompagnés. Tous les accompagnements ne sont pas optimaux (accompagnement d'un élève par plusieurs AESH par exemple) et un élève n'est pas encore accompagné.

Mme Plaire souhaite évoquer l'hypothèse d'une ouverture d'un dispositif ULIS école. En effet, une classe ULIS collège a été ouverte à la rentrée 2022 au collège G. Brassens. Actuellement, les élèves qui ont une notification sont accueillis dans un délai d'un an dans un dispositif ULIS école dans les communes autour de Le Rheu.

Mme Mahéo indique que Mme Plaire a été reçue en début d'année scolaire par Mme Hervé-Schutters, Inspectrice de l'Éducation nationale, qui lui a expliqué le fonctionnement de l'implantation des dispositifs ULIS :

- décision de secteur par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) en fonction des besoins et des postes va prendre la décision de l'ouverture d'un dispositif.
- dialogue avec la mairie
- si accord du maire, présentation à l'équipe pédagogique
- présentation au conseil d'école
- et lors de l'implantation, formation de 6h par le pôle ASH pour tous les enseignants dans le cadre du plan de formation.

A ce jour, Mme Hervé-Schutters n'a aucune information quant à une volonté d'implantation sur la commune du Rheu plutôt qu'une autre, ou d'un nouveau dispositif qui ouvrirait sur la circonscription.

Mme Plaire souhaite partager sa demande avec les parents, la mairie, et M. Bouloux, député. Elle déplore l'affectation des élèves concernés dans une école hors de la commune qui dispose du dispositif ULIS, ce

qui les coupe de leur contexte géographique et social, d'autant plus que ces élèves rencontrent déjà des difficultés d'adaptation. De son point de vue, l'ouverture d'un dispositif ULIS favoriserait la continuité des apprentissages et des relations sociales pour ces élèves avec des pairs de leur commune.

Mme Mahéo précise que l'ouverture d'un dispositif ULIS école est soumise à des besoins, ce qui n'est pas le cas dans le secteur et qu'il ne peut pas y avoir un dispositif dans chaque école. Elle ajoute que les élèves et les parents des élèves qui ont intégré un dispositif ULIS dans une autre école se montrent très satisfaits du dispositif et ne souffrent pas du changement de commune.

Mme Le Fellic comprend la demande de Mme Plaire mais entend le constat d'une absence de besoin de places supplémentaires sur le secteur.

● Discussion du règlement intérieur et vote du nouveau règlement

Aucun point n'est soumis à discussion ou modification. Le nouveau règlement 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

● Présentation du dispositif de l'évaluation d'école

L'évaluation école est un dispositif national qui permet de questionner les points forts et les besoins de chaque école tous les 5 ans. Il comprend 3 temps :

- de novembre/décembre à mi-mars, temps d'élaboration du rapport d'auto-évaluation par l'équipe enseignante en lien avec les élèves et les partenaires de l'école (parents, personnels municipaux et représentants de la municipalité)
- du 8 au 12 avril, un temps d'évaluation externe par un groupe d'évaluateurs
- en mai/juin, un temps de retour avec le rapport du groupe d'évaluateurs externes.

Le calendrier est commun avec l'école maternelle qui sera évaluée la même semaine.

4 domaines sont soumis à l'analyse et au questionnement :

- les apprentissages et le parcours scolaire des élèves
- le climat scolaire
- le fonctionnement de l'école
- l'environnement institutionnel et partenarial.

Selon les axes choisis par les équipes enseignantes, des temps communs de travail pourront être mis en place avec l'école maternelle.

● Le projet d'école et les projets des classes

Le projet d'école

Le projet d'école continue à se décliner cette année, notamment dans le domaine de l'engagement des élèves dans une démarche de développement durable et dans une démarche solidaire.

* 79 % (en augmentation par rapport à l'année dernière) des élèves de l'école ont participé au Défi Mobil Acteurs. 52 % d'entre eux (en baisse par rapport à l'année dernière) ont validé le niveau « guépard » (plus de 20 trajets alternatifs en 2 semaines). Il y a donc eu plus d'élèves que l'an passé à valider leur passeport mais moins de déplacements. L'équipe enseignante espère que les habitudes vont perdurer, même à l'approche de l'hiver.

* Des actions de nettoyage dans et autour de l'école vont reprendre et seront planifiées tout au long de l'année scolaire.

* Une course solidaire : cause à choisir.

* Concernant le volet culturel du projet d'école, des RDV avec des œuvres se mettent en place sous différentes formes dans les classes. La Grande Lessive s'est déroulée jeudi 19 octobre. Pour faciliter le retour des parents, un livre d'or sera mis en place lors de prochaine opération au printemps.

Natation

Cette année, les CP, les CE1 et les CM2 se rendent à la piscine de Chartres de Bretagne. Les créneaux proposés étant limités, certains groupes n'ont pas bénéficié d'un cycle complet mais uniquement de quelques séances. Pour les CM2, le choix a été fait de privilégier les élèves non-nageurs.

Mme Mahéo précise que les modalités d'encadrement des groupes classes par les maîtres nageurs ont été remises en cause en début d'année scolaire par la direction de la piscine. Pour cette raison, le démarrage des séances a été décalé, le temps d'être certains qu'une prise en charge des élèves puissent garantir leur

sécurité. La municipalité a œuvré à la recherche d'une solution et nous l'en remercions. Nous précisons tout de même que l'organisation des créneaux entraîne un surcoût de transport pour certains groupes et espérons que l'année prochaine, les conditions seront réunies pour poursuivre la mise en place des séances de natation scolaire.

La mairie nous informe de l'augmentation prévue des tarifs. Actuellement, le coût de la séance s'élève à 141,20 €/ séance / classe hors coût du transport.

A partir de janvier 2024, ce tarif passera à 300 € / séance / classe puis 400 € à partir de septembre 2024. Aucune justification n'a été donnée à cette augmentation des tarifs.

L'ouverture de la piscine intercommunale de Pacé, prévue en 2025, devrait faciliter la mise en place des séances de natation à l'avenir.

Mme Mahéo indique que cette année, toutes les classes sont engagées dans des projets musique en partenariat avec l'école de musique de La Flume.

● Présentation du bilan de la coopérative de l'école

Les bilans des coopératives de l'école sont en cours de validation par l'OCCE. L'adhésion à cet organisme de coopération nous permet d'avoir une assurance supplémentaire pour nos élèves et un compte courant, mais aussi de participer à différents projets et formations. Une fois validés, les comptes seront mis à disposition des parents sur demande et sur RDV auprès de M. Poislane, le mandataire du compte. Une information sera adressée à l'ensemble des familles.

Les comptes ont été clôturés pour l'année scolaire 2022 / 2023 avec un solde de 2 800 € environ.

● Municipalité

L'équipe périscolaire

Présentation de l'équipe

L'équipe périscolaire du temps du midi se compose de 13 agents dont 5 nouveaux agents (2 agents pour les enfants à besoin particuliers). L'équipe du périscolaire du soir se compose de 10 agents (2 agents pour les enfants à besoin particuliers).

Règlement périscolaire 2023/2024 : à retrouver sur le portail famille

Coordonnées et horaires des services périscolaires

Modalités de réservations

Règles de vie sur les temps d'accueil.

Manquement au règlement

Facturation

Portail famille

- Réservations pour les temps périscolaire (délai de 7 jours, annulation la veille avant 9h par mail ou sms)
- Communication municipale
- Envoi des documents
- Coupon d'absence

Le PEDT 2023/2027 a été établi par la ville de Le Rheu, en lien avec les acteurs éducatifs. Il est composé de 9 objectifs :

Prendre en compte son environnement naturel.

Développer les actions de coéducation et d'accompagnement à la parentalité.

Prévenir les situations de harcèlement et de violence.

Accompagner les enfants et les jeunes en situation de mal-être.

Apprendre à appréhender et à nommer ses émotions.

Développer des actions de sensibilisation au vivre ensemble et à la différence.

Assurer l'accompagnement des enfants et des jeunes à besoins particuliers.

Éveiller à la citoyenneté.

Développer la responsabilisation et l'autonomie.

M. Cornec rappelle que ce projet éducatif est élaboré en commun avec les différentes structures d'accueil des enfants et partenaires de la commune de Le Rheu.

Sécurité

Suite aux recommandations des services de l'état nous avons mis en place des mesures de vigilance et de prévention en effectuant un accueil des familles au portail de l'Arbre aux Papillons.

Nous remercions les familles pour leur tolérance et leur patience pour l'attente causée par cette nouvelle organisation.

Exercices incendie : mardi 21 novembre et un mardi 5 décembre.

Problématique : l'éclairage insuffisant à l'extérieur devant le visiophone.

Effectifs

	Mini	Maxi	Moyenne
Matin	2*	29	22
Midi	158	173	165
Soir	68	91	79

* jour de la rentrée.

Activités périscolaire de la période

- Participation à la décoration de table du repas des Aînés.
- Temps fort (chasse aux Gomes pour les CP/CE1 et Harry Potter pour les CE2/CM)
- Octobre Rose
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire (affichage fait par les enfants)
- Diverses activités

Projets périscolaires

- Projet en commun sur tous les sites périscolaires de la ville « Création d'un jeu »
- Nous poursuivons nos « Moi » colorés. (Fil rouge sur toute l'année)
- Les ateliers saisonniers (Yoga, Couture, A nous de jouer)
- Semaine de la parentalité (fresque) main des enfants + gabarit de la main des parents faites à la maison pour mettre en commun sur la fresque
- Marche verte en lien avec le lycée, prévue jeudi 23 novembre

Services techniques, travaux et investissements

Services techniques, travaux

Beaucoup de travaux ont été réalisés pendant l'été et depuis la rentrée, prenant en compte les demandes effectuées en fin d'année dernière. Nous remercions les services techniques. Deux salles de classe et une salle partagée ont été entièrement rénovées cet été et le tableau interactif de la classe de Mme Sohier remplacé. Un nouveau portail a été installé qui permet de ne plus faire sortir les élèves directement sur la piste cyclable.

Des travaux de réaménagement dans l'école vont être étudiés et planifiés avec le service Enfance Jeunesse et les services techniques pour la rentrée prochaine. Ils devraient permettre de mettre à disposition deux salles pour le Réseau d'aide, de déplacer le bureau de direction, de créer une petite salle

commune dans le bâtiment 2 et de repenser les espaces de pause pour la pause déjeuner des personnels scolaires, enseignants et AESH, soit 18 personnes.

Mme Pitois indique que la réunion qui devait avoir lieu courant novembre est reportée. La date n'a pas encore été fixée.

Demandes d'investissements (budget 2024)

Voici la liste prévisionnelle des demandes d'investissement qui sera adressée à la municipalité en novembre : le renouvellement du VPI de la classe de Mme Malville, l'achat de tapis pour la salle « polyvalente » du bâtiment A, le renouvellement des structures et des dalles amortissantes en lien avec l'ALSH, l'achat d'un deuxième micro-ondes.

• Questions diverses adressées aux représentants de parents élus au conseil d'école

Les représentants des parents sont satisfaits des évolutions et des assouplissements dans les modalités d'inscription et d'annulation aux temps d'accueil périscolaires. Le délai de réservation de 7 jours reste un point de crispation.

La municipalité répond que ce délai minimum est indispensable pour permettre la commande des produits dont le prix est en constante augmentation et garantir la qualité des produits.

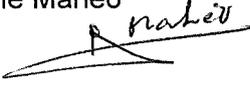
Mme Salmon ajoute qu'elle n'a pas de retour direct des familles sur ce point des 7 jours. Elle ajoute que le gaspillage a été fortement réduit depuis les nouvelles modalités de réservation : de 25 kg/ jour à 3 à 5 kg/jour seulement.

Le service à la demande et le dialogue avec chaque enfant permet de mieux doser les portions de nourriture ce qui a également contribué à réduire le gaspillage. Les enfants peuvent redemander des portions s'ils le souhaitent.

Mme Le Fellic présente la synthèse des réponses au questionnaire envoyé aux parents en début d'année dernière. Elle précise que la question de l'aide aux devoirs est récurrente et demande à ce qu'elle soit questionnée pour réévaluer les besoins.

Mme Mahéo indique qu'une rencontre est prévue avec une bénévole du service d'Aide au travail scolaire. Elle partagera avec elle les besoins sur l'école et proposera une expérimentation dans l'école. Elle reviendra ensuite vers les représentants de parents élus.

Date des prochains conseils d'école : mardi 12 mars 2024 et jeudi 20 juin 2024

Clôture du conseil d'école à 20 h 40	Signature de la directrice, Mme Mahéo 	Signature de la secrétaire de séance, Mme Brune 
---	---	---